

30 jan 2015 -12:36

Appartient à Conseil des ministres du 30 janvier 2015

Convention entre la Belgique et le Monténégro relative à la coopération policière

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement du Monténégro relative à la coopération policière.

Le 9 décembre 2010, une convention bilatérale de coopération policière a été conclue avec le Monténégro. Dans cette convention, les parties contractantes s'engagent à collaborer étroitement et à se porter mutuellement assistance en matière de prévention, répression et poursuites vis-à-vis d'une multitude de formes de grande criminalité organisée. Ladite coopération se rapporte dans un premier temps à l'échange d'informations policières qui doit toujours avoir lieu dans le respect des instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel. En outre, la convention permet par exemple aussi d'échanger du matériel, de se prêter une assistance technique et scientifique réciproque, et de coopérer dans le domaine de la formation de la police. La convention pourra effectivement entrer en vigueur après l'achèvement des procédures parlementaires de ratification dans les deux pays.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>